

Eglises réformées Berne – Jura – Soleure
Chancellerie, Service de la communication
Bürenstrasse 12, case postale, 3000 Berne 23
tél. 031/370 28 28, fax 031/370 28 39
internet: www.refbejuso.ch
courriel: kommunikation@refbejuso.ch



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Circulaire n^o 12 / 2010

du Conseil synodal à l'attention des député(e)s au Synode de l'Union, des membres des conseils de paroisse, des pasteur(e)s, des catéchètes, des titulaires d'un poste diaconal, des organistes et des membres des comités/bureaux des arrondissements ecclésiastiques

	Sommaire	Page
	Editorial	2
1	Parution de la Circulaire dès 2011 : un mois sur deux !	5
2	Nouvelle ordonnance sur l'utilisation du crédit : « Eglises de migrants et intégration »	6
3	Révision partielle du RE : entrée en vigueur	7
4	Services généraux de l'Eglise : horaires durant les fêtes	7
5	Appel de collecte : Noël 2010	8
6	Chiffres pour la statistique : actes ecclésiastiques	9
7	Registres ecclésiastiques : contrôle annuel	9
8	Installations : nouveaux ministres	10
9	Prochaine Circulaire : délai de rédaction 15 décembre	11

Chère lectrice,
cher lecteur

Chaque nouvelle période de législature ecclésiale est inaugurée par un Synode constitutif. Au cours d'un culte bilingue, à la fois digne et festif, le 10 novembre en la cathédrale de Berne, les membres du Synode et du Conseil synodal ont été assermentés pour quatre ans.

Le Synode sera présidé durant deux ans par Andreas Schmid, un citadin bernois, et avec Robert Gerber, citoyen de Granges, l'arrondissement ecclésial de Soleure occupe à nouveau la vice-présidence après une interruption de plus de 30 ans. Iwan Schulthess, pasteur à Jegenstorf, remplace au Conseil synodal Gottfried Locher, lequel dirigera la FEPS dès 2011.

Les 7 et 8 décembre, le Synode se réunit pour la première fois en session d'hiver dans sa composition sensiblement renouvelée. Les informations synodales et les dossiers sont compilés sous www.refbejuso.ch. Le riche éventail de thèmes abordés devrait représenter un défi tant pour les délégués routiniers que pour les parlementaires nouvellement arrivés.

Traditionnellement, le budget (décision) et la planification financière jusqu'en 2015 (discussion et prise de connaissance) sont une constante importante du Synode d'hiver. La réforme des arrondissements dans sa première lecture représente également un thème majeur. En outre, une douzaine de demandes de crédits les plus diverses devra être traitée.

Deux nouvelles motions thématiques l'utilisent de bilans financiers positifs avec une proposition concrète de solution et mettent en discussion le rôle des pasteurs-e-s. Le requérant souhaite qu'ils restent des personnes en fonction dans l'Eglise et ne deviennent pas des fonctionnaires cantonaux.

La préparation du Synode commence déjà un mois avant, lorsque les dossiers complets sont envoyés et publiés sur Internet. La formation d'opinion se fait sur la base de l'étude des dossiers, des discussions lors des séances de fraction, et des impulsions en provenance de l'environnement personnel des délégués.

Cet environnement personnel est de la plus haute importance pour un avenir durable des décisions synodales et se concrétise en réseau avec les paroisses qu'ils représentent. Le RE dit dans son art. 169 : « Les députés au Synode maintiennent un contact avec les paroisses de leur cercle électoral et avec leur arrondissement ecclésiastique pour se tenir au courant de leurs préoccupations, faire rapport sur le travail du Synode et s'entretenir avec eux des questions concernant l'Eglise en général ». Ainsi, on postule le dialogue dans les deux sens.

Cette mise en réseau est certainement la mesure la plus importante pour garantir son assise à notre Eglise constituée en Synode. Il va de soi que les délégués votent sans recommandation et sont redevables de leur seule conscience. Tout aussi naturellement, ils sont marqués par la vie dans leur propre paroisse ou leur état professionnel, et représentent ainsi au Synode les courants les plus divers. Et le lien avec une fraction du Synode garantit en outre l'échange d'idées avec des personnes d'un même mouvement de pensée en provenance de tout le territoire ecclésial.

Le 10 novembre, le président du Conseil synodal a instamment appelé les nouveaux délégués à s'arrimer aux fractions et aux paroisses. Son exhortation vaut également comme rappel pour les forces établies au Synode. Peut-être la session d'hiver donnera-elle aux délégués suffisamment de matière à rapporter activement dans les paroisses. A l'inverse, les paroisses pourraient également questionner leurs délégués sur ce qu'ils font au Synode ...

Le Synode est le plus haut représentant et l'organe législatif de l'Union synodale. Elle tire sa légitimité de son ancrage dans les paroisses et les arrondissements ecclésiastiques – pour le bien d'une vie ecclésiale diverse et vivante, celle-là même qui est présente dans les paroisses.

Thomas.Gehrig@refbejuso.ch
Responsable service de la
communication

1

Parution de la Circulaire dès 2011 Un mois sur deux!

Dès le mois de janvier 2011, la Circulaire et sa version alémanique, « Kreisschreiben », paraîtront en six numéros doubles. Veuillez s'il vous plaît en tenir compte dans votre planification !

Circulaire n° 1/2 – Délai de rédaction 15 décembre 2010 ; expédition 8 janvier 2011. Contenu : décisions du Synode d'hiver ; annexe : appel de collecte « Dimanche de l'Eglise ».

Circulaire n° 3/4 – Délai de rédaction 15 février 2011 ; expédition 4 mars 2011. Annexes : appels de collectes « Soutien des Eglises suisses à l'étranger » et « Organisations œcuméniques internationales ».

Circulaire n° 5/6 – Délai de rédaction 15 avril 2011 ; expédition 5 mai 2011. Contenu : ordre du jour Synode d'été ; annexe : appel de collecte « Pentecôte ».

Circulaire n° 7/8 – Délai de rédaction 15 juin 2011 ; expédition 5 juillet 2011. Contenu : décisions du Synode d'été ; annexe : appel de collecte « Dimanche de la Bible ».

Circulaire n° 9/10 – Délai de rédaction 15 août 2011 ; expédition 2 septembre 2011. Annexes : « Message du Jeûne fédéral », appel de collecte « Dimanche de la Réformation ».

Circulaire n° 11/12 – Délai de rédaction 14 octobre 2011 ; expédition 4 novembre 2011. Contenu : ordre du jour Synode d'été, plan des collectes générales obligatoires 2012 ; annexes : appel en chaire « Collecte de Noël », « Statistique des actes ecclésiastiques 2011 », « Rapport sur la tenue des registres ecclésiastiques ».

Comme jusqu'à présent, la « Newsletter » bilingue paraîtra toutes les deux semaines. Il est possible de s'y abonner par notre site www.refbejus.ch.

En Suisse cohabitent des personnes issues de milieux culturels, ethniques et religieux différents. Nombre de migrants sont des chrétiennes et des chrétiens qui se retrouvent au sein des « Eglises de migrants ». Ces Eglises et leurs membres font également partie de la famille réformée. « Etre Eglise ensemble » est à la fois un défi et une chance, pour les indigènes comme pour les migrants. La considération et le respect mutuels, des activités en commun et un soutien réciproque en font partie.

Lors du Synode d'hiver 2009, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont fait un pas important dans cette direction : elles ont clarifié leurs relations avec les Eglises de migrants et les ont désormais définies comme nouveaux rapports œcuméniques. Il importe notamment de renforcer la collaboration avec les « nouvelles Eglises de migrants » issues des mouvements migratoires de ces vingt dernières années. Le crédit « Eglises de migrants et intégration » voté par le Synode d'hiver 2009 est un instrument important pour y parvenir.

Selon la décision du Synode, un crédit annuel de Fr. 30'000.- est mis à disposition pendant les années 2011 à 2014. Ce crédit servira au financement de projets, de formations continues et du travail d'intégration sur le territoire des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure dans le cadre des thèmes décrits. Dans une ordonnance du 14 octobre 2010, le Conseil synodal a réglé les détails de ce crédit comme, entre autres, le cercle des bénéficiaires, les objectifs, le montant des contributions allouées et la procédure pour l'octroi de contributions.

Concrètement, ces contributions permettront de soutenir des activités et des contenus divers :

- projets et initiatives d'intégration lancés par des Eglises de migrants,
- projets et initiatives permettant et/ou encourageant les rencontres et les relations entre les paroisses réformées et les Eglises de migrants,
- formations de responsables d'Eglises de migrants,
- soutien du travail général d'intégration fourni par les Eglises de migrants.

Cette ordonnance est intégrée au Recueil des Lois ecclésiastiques RLE ([www.refbejuso.ch/Publications/Recueil législation](http://www.refbejuso.ch/Publications/Recueil_législation)) sous le numéro 63.230. Vous pouvez le consulter et/ou le télécharger.

3

Révision partielle du Règlement ecclésiastique Entrée en vigueur

Sur décision du Synode du 25 mai 2010, les articles 17, 54, 82a (nouveau), 96, 154, 154a (nouveau) et 157 du Règlement ecclésiastique ont été modifiés dans le cadre du point 8 à l'ordre du jour : « Eglise, judaïsme et autres religions ». Les dispositions révisées ont été publiées dans la Circulaire 7/8 2010.

Le Conseil synodal ayant constaté que personne n'a fait usage du droit au référendum contre ces modifications dans les délais impartis, il a décidé leur entrée en vigueur au 10 novembre 2010.

Les nouvelles dispositions sont inscrites dans le Règlement ecclésiastique. Vous les trouverez dans le Recueil des Lois Ecclésiastiques (RLE) sous www.refbejuso.ch.

4

Services généraux de l'Eglise Horaires durant les fêtes

Chancellerie de l'Eglise : entre le 27 et le 31 décembre, ouverte tous les jours de 8 heures à midi.

Services centraux : ouverts sans interruption.

Secteur Théologie : fermé lundi 27 et mardi 28 décembre. Ouverture normale du mercredi 29 au vendredi 31 décembre.

Secteur Diaconie : fermé du 27 au 31 décembre. La paroisse des sourds et malentendants entretient un service de piquet. On pourra joindre :

du 24 au 31 décembre M. Andreas Fankhauser, au numéro 079 239 64 22 ;

du 1^{er} au 9 janvier Mme Susanne Bieler, au numéro 078 816 18 58 ou, à tout moment, par SMS : 079 300 12 79.

Secteur OeTN – Migration : fermé du 27 au 31 décembre.

Secteur Paroisses et formation et Service d'information pour les paroisses : fermé du 27 au 31 décembre.

Secteur Catéchèse et centre de documentation : fermés le 31 décembre, sinon heures d'ouverture normales.

5

Appel de collecte Collecte de Noël 2010

La collecte de Noël 2010 est organisée dans le cadre du thème « Vaincre la pauvreté et renforcer les communautés ». L'argent récolté sera distribué, à parts égales, entre les trois projets suivants :

En Suisse, un projet régional HEKS qui sert à financer la mise sur pied de jardins familiaux pour migrantes et migrants dans la région Berne, Bienne et Soleure.

Hors de nos frontières, deux projets de l'EPER et de mission 21 – l'un au Honduras, l'autre au Nigéria – qui visent à aider des familles de petits paysans à parvenir à la sécurité alimentaire et à améliorer leur accès aux soins.

Le Conseil synodal remercie toutes les personnes impliquées pour leur grand engagement.

Son appel à lire en chaire est joint à la présente Circulaire.

Pour en savoir plus sur les œuvres et les projets choisis, consultez <http://www.refbejuso.ch/structures/finances/collectes.html>

6

Chiffres pour la statistique Actes ecclésiastiques

Afin de pouvoir déterminer le nombre et la nature des actes ecclésiastiques effectués en 2010, nous sollicitons une nouvelle fois la collaboration des paroisses. Parmi les pièces jointes à cette Circulaire, vous trouverez deux formulaires réservés au recensement des actes ecclésiastiques. Vous voudrez bien en renvoyer un exemplaire dûment rempli jusqu'au **31 janvier 2011** à l'adresse suivante :

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Services centraux, « Actes ecclésiastiques », case postale, 3000 Berne 23. Le second exemplaire est destiné à vos archives.

Le formulaire devra être signé par le conseil de paroisse. Sur ordre de celui-ci, ce document pourra également être signé par le ou la responsable de l'administration paroissiale (respectivement préposé-e au secrétariat).

Le Conseil synodal remercie les paroisses pour le renvoi du formulaire dans les délais impartis.

7

Registres ecclésiastiques Contrôle annuel

Conformément au Règlement ecclésiastique (art. 13, al. 4), la tenue des registres ecclésiastiques doit être contrôlée chaque année par le conseil de paroisse.

Avec la présente Circulaire, les président-e-s de paroisse reçoivent un « Rapport sur la tenue des registres ecclésiastiques ». Ce formulaire est à renvoyer, dûment rempli, jusqu'au **31 janvier 2011** aux Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Services centraux, « Registres ecclésiastiques », case postale, 3000 Berne 23.

8

Installations Nouveaux ministres

Installation de la pasteure **Melanie Pollmeier** (nouvelle au service des Eglises bernoises), le 31 octobre à l'église de Kandergrund (paroisse Kandergrund-Kandersteg), par la pasteure Susanna Schneider-Rittiner, Hondrich.

Installation du pasteur **John Weber** (nouveau au service des Eglises bernoises), le 31 octobre à l'église de Huttwil, par le pasteur Bernhard Welten, Spiez.

Installation de la pasteure **Maria Zinsstag** (précédemment pasteure à la paroisse alémanique de Porrentruy), le 7 novembre à l'église réformée de Delémont, par le pasteur Franz Liechti, St-Ursanne.

Installation de la pasteure **Christina Meili** et du pasteur **Stefan Meili** (précédemment pasteurs à Büren an der Aare) à la Fondation PaDeReBJ (pastorale des Réformés de langue allemande dans le Jura bernois), le 7 novembre à St-Imier, par le pasteur Lucien Boder, Vauffelin.

Installation de la pasteure **Sigrid Wübker** (nouvelle au service des Eglises bernoises), le 14 novembre à l'église de Wasen im Emmental, par le pasteur Hansueli Egli, Berne.

Installation du pasteur **Felix Müller** (nouveau au service des Eglises bernoises), le 28 novembre à l'église de Reichenbach im Kandertal, par le pasteur Claude Belz, Münsingen.

Installation de la pasteure **Ursula Holtey** (précédemment à Oberburg et Walkringen) et du pasteur **Peter Geissbühler** (précédemment à Walkringen), le 5 décembre à l'église de Nidau, par le pasteur Alfred Palm, Herzogenbuchsee.

Installation de la pasteure **Rebecca Grogg** (précédemment à Kehrsatz), le 5 décembre à l'église de Wohlen, par la pasteure Sabine Wälchli, Rüfenacht.

Installation du pasteur **Peter Käser** (précédemment à Buchholterberg), le 23 janvier 2011 à l'église de Huttwil, par le pasteur Dr théol. Beat Weber, Linden.

Installation de la pasteure **Isabelle Santschi-Schwarz** (nouvelle au service des Eglises bernoises), le 23 janvier 2011 à l'église de Krattigen (paroisse Aeschi-Krattigen), par le pasteur Jürg Fürholz, Schüpfen.

9

Prochaine Circulaire
Délai de rédaction 15 décembre 2010

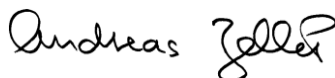
Pour la Circulaire de janvier/février 2011 (envoi le 8 janvier 2011), le délai de rédaction est fixé au **15 décembre**. Les envois à joindre à la Circulaire devront également être annoncés jusqu'au **15 décembre** aux Eglises réformées Berne – Jura – Soleure, Chancellerie, Service de la communication. Veuillez impérativement nous faire parvenir jusqu'au **23 décembre** au plus tard deux échantillons des papiers à envoyer !

Ces documents devront parvenir imprimés, photocopiés ou polycopiés avant le **23 décembre** à : Stämpfli AG Bern, Grafisches Unternehmen, Wölflistrasse 1, 3001 Berne, tél. 031 300 64 39. Seuls les articles et les documents reçus dans les délais pourront être pris en considération. Nous vous remercions de votre compréhension.

Berne, le 1^{er} décembre 2010 kfr/eg

AU NOM DU CONSEIL SYNODAL

Le président :



Andreas Zeller

Le responsable du
service de la
communication :



Thomas Gehrig

Documents joints à la présente Circulaire

	pasteur(e)s et prédicateurs/-trices	Président(e)s d'un conseil de paroisse ou d'un arrondissement	Moniteurs de catéchèse	Diacres	député(e)s au Synode	Catéchètes	autres personnes intéressées
Appel en chaire « Collecte de Noël »	X						
Formulaire « Statistique des actes ecclésiastiques »		X					
Formulaire « Rapport sur la tenue des registres »		X					
Dépliant « Créamission »	X	X	X	X	X	X	X
Carte postale « Osez le jour »	X	X	X	X	X	X	X
Programmes religieux RTSR	X						

Abonnez-vous à la Newsletter !

Deux fois par mois, nous publions sur notre site Internet une lettre d'information « info refbejuso » qui contient une foule de renseignements utiles comme des offres de cours, des manifestations, des nouvelles intéressantes, etc. www.refbejuso.ch/publications/newsletter.html.

Changements d'adresse

Veillez nous communiquer dans les meilleurs délais vos changements d'adresse. Services centraux, zd@refbejuso.ch ou, par téléphone, au numéro 031 370 28 28. Un grand merci !